

Rapport public Parcoursup session 2021

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-Aquitaine (CREPS) - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21275)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2021.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21275)	Jury par défaut	Tous les candidats	10	519	12	14	18
CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Activités physiques pour tous (27152)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	519	19	30	18

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT) proposé par le CREPS de Bordeaux peut se dérouler sur deux sites : à Talence (Gironde) ou à Soustons (Landes). Dans les deux cas, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS. Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Pour entrer en formation :

- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC 1 ou titre équivalent.
- Etre titulaire d'un certificat d'aisance aquatique (attestation jointe au dossier)
- Produire un certificat médical datant de moins de trois mois avant les tests d'entrée en formation, établi conformément au modèle figurant dans le présent dossier.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21275):

Contenu de la formation :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "activités physiques pour tous"
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en oeuvre une séance, ou un cycle d'apprentissage.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Activités physiques pour tous (27152):

Contenu de la formation :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "activités physiques pour tous"
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en oeuvre une séance, ou un cycle d'apprentissage.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre capable de réaliser les deux tests décrits sur le lien suivant : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif_bpapt.pdf. Cf. http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif_bpapt.pdf

- La satisfaction aux critères de sélection suivants :
 - a) Cohérence du projet professionnel et motivation
 - b) Un degré de pratique personnelle dans le sport concerné
 - c) Proposer une structure d'alternance
 - d) Aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Cette année, malgré les contraintes sanitaires, nous avons pû réaliser les TEP puis des épreuves de sélections allégées : épreuve orale et vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat. Les candidats ont été évalués en fonction des ordres de priorité mentionnés ci-dessus, donnant lieu à un classement par ordre de mérite.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures. La commission d'examen des vœux a

procédé à l'étude des résultats fournis par le jury afin de proposer une liste de candidats admis en liste principale ou admissibles en liste complémentaire au vu du nombre de places ouvertes.

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance de ce qu'est le métier d'éducateur/animateur sportif. Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet de formation, se préparer davantage aux formations aux métiers du sport. La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif ;
- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ... en fonction des textes réglementaires de la formation) ;
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation.
- S'informer et se préparer aux épreuves de sélection en rapport avec la formation.
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) ou des missions d'encadrement en lien avec le diplôme visé ;
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance ;

Les candidats doivent porter davantage d'attention à la rédaction de leur lettre de motivation et être attentifs aux éléments rapportés par leur établissement d'origine.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		Bulletin de 1ère et de terminale.	Important
	Notes d'EPS		Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite	Expression et orthographe	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités.	Très important
	Qualité de l'expression orale	Expression et participation	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection.	Très important
	Méthode de travail	Organisation - sérieux	Champ « méthode de travail » de la fiche avenir.	Important
Savoir-être	Autonomie dans le travail	Organisation - sérieux	Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Important
	Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe	Investissement	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une	Projet de formation motivé. Entretien de sélection.	Essentiel

	structure professionnelle dans le cadre de l'alternance	structure professionnelle dans le cadre de l'alternance.		
	Maîtrise des exigences de la formation		Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	•Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club	Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club en rapport avec la formation souhaitée	Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection.	Très important
	Engagement citoyen	Investissement associatif et sportif.	Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Important

Signature :

GERARD BAUDRY,
 Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
 d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-Aquitaine
 (CREPS)